

**M. Pigeon:** A la condition que l'honorable député de Lotbinière me permette de lui poser une question.

**M. Grégoire:** Non, pas de question.

**M. Choquette:** Monsieur le président, si l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm veut me poser une question à propos d'un drapeau distinctif pour le Canada, je lui permettrai de me la poser tout à l'heure.

**M. Pigeon:** Il s'agit de la Reine.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm voudrait-il reprendre son siège? L'honorable député de Lotbinière voudrait-il aussi reprendre son siège? Je me permets de rappeler aux honorables députés qu'il s'agit d'un débat où la durée des discours est strictement limitée.

Si nous permettons de prolonger les discours et les remarques qui sont faites à la Chambre, soit par les députés qui ont des questions, soit par les ministres qui y répondent, à mon sens, nous irons à l'encontre de l'essence même de ce débat.

Je crois que l'honorable député de Lotbinière a disposé des sept minutes qui lui sont allouées par le Règlement, et j'invite maintenant l'honorable ministre de l'Industrie à prendre la parole.

**M. Choquette:** Monsieur le président, j'ai demandé le consentement unanime de la Chambre.

**M. Grégoire:** Accordé.

**M. Pigeon:** Accordé.

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette, mais l'honorable député n'a pas obtenu le consentement unanime de la Chambre.

**M. Choquette:** Il n'y a personne qui s'y oppose, monsieur le président.

**M. Pigeon:** Il n'y a que la Reine qui s'y oppose!

**M. l'Orateur suppléant:** Je peux dire à l'honorable député que des voix négatives se font entendre près du président.

**M. Choquette:** Je ne pense pas qu'il y en ait eu, monsieur le président; j'ai l'impression...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Choquette:** ... que c'est l'acoustique qui est mauvaise, car il n'y a eu aucune voix discordante.

Monsieur le président...

**M. l'Orateur suppléant:** Je demanderais aux honorables députés de reprendre leur siège. On a suggéré que l'honorable député pourrait continuer ses remarques s'il avait le consentement unanime de la Chambre; il ne l'a

pas eu, et maintenant je dois inviter l'honorable ministre de l'Industrie à répondre aux remarques de l'honorable député.

(Traduction)

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette) a signalé à la Chambre une question qui revêt beaucoup d'importance aux yeux du gouvernement. Comme tous les honorables députés le savent, le ministère de la Défense nationale s'appête à fermer un nombre considérable d'installations importantes.

Afin que la transition des opérations de défense nationale à quelque autre fin utile s'effectue sans heurts et le plus rapidement possible, le gouvernement a chargé l'Agence de développement régional, qui relève du ministère de l'Industrie, d'établir un relevé de tous les usages fructueux qu'on pourrait faire, dans l'intérêt national, de ces installations dont on ferme les portes.

La station radar de Saint-Sylvestre est l'une des installations pour laquelle l'Agence de développement régional essaie de déterminer le meilleur usage possible, depuis qu'on a appris que le ministère de la Défense nationale allait la fermer. J'ajouterais, en passant, que la station n'est pas encore fermée.

A cette fin, on effectue une enquête auprès de tous les ministères fédéraux et auprès des ministères provinciaux intéressés. En troisième lieu, on fait une étude des efforts consentis par les municipalités et des organismes municipaux existants. En fin de compte, on effectue un relevé auprès de l'industrie privée. Jusqu'à maintenant, on n'a trouvé aucun organisme du gouvernement central qui pourrait utiliser les aménagements de Saint-Sylvestre.

Depuis deux semaines, on est en pourparlers avec la province de Québec afin d'établir s'il y aurait moyen de mettre la station de radar à la disposition d'une institution ou de l'utiliser à d'autres fins. Je suis heureux d'apprendre au député que nous n'avons pas encore épuisé toutes les possibilités.

Enfin, l'Agence de développement régional étudie une autre solution; il s'agirait de remettre les installations entre les mains de particuliers ou d'un organisme privé qui les affecteraient à des fins récréatives dans l'intérêt du grand public.

**M. l'Orateur suppléant:** Je dois interrompre le ministre pour lui dire que son temps de parole est expiré. La parole est au représentant de Nicolet-Yamaska.